

## 12.—Budget du ministère des Travaux publics, exercices 1921-26.

DÉPENSES (A l'exclusion des crédits affectés au personnel).

Détails.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trav., havres et cours d'eau.....	7,541,668	6,142,157	5,042,747	5,772,800	6,529,466	6,296,293
Matériel de dragage, etc.....	1,456,243	1,211,582	1,380,902	2,004,433	2,043,635	2,350,225
Routes et ponts.....	196,209	596,193	84,367	43,234	59,997	304,074
Édifices publics.....	8,443,892	7,401,222	6,221,186	7,223,515	8,507,795	7,778,324
Télégraphes.....	1,083,242	1,024,116	959,889	940,677	905,519	856,144
Divers.....	1,031,528	765,667	593,988	606,407	593,482	245,061
<b>Total.....</b>	<b>19,752,782</b>	<b>17,140,967</b>	<b>14,283,079</b>	<b>16,591,099</b>	<b>18,639,894</b>	<b>17,830,121</b>
Crédits de guerre pour les hôpitaux militaires.....	1,217,892	798,527	-	-	-	-
<b>Grand total.....</b>	<b>20,970,674</b>	<b>17,939,494</b>	<b>14,283,079</b>	<b>16,591,099</b>	<b>18,639,894</b>	<b>17,830,121</b>

## RECETTES.

Détails.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cales-sèches.....	64,918	112,194	105,337	117,562	92,831	85,382
Loyers.....	128,148	111,111	139,118	102,808	122,588	130,594
Lignes télégraphiques.....	330,470	290,131	286,037	284,328	294,735	294,181
Recettes casuelles.....	199,583	180,691	251,696	174,100	80,895	154,535
Bacs passeurs.....	2,010	2,093	2,343	709	1,860	4,543
<b>Total.....</b>	<b>725,129</b>	<b>696,220</b>	<b>784,531</b>	<b>679,509</b>	<b>592,909</b>	<b>669,235</b>

IV.—LES INDIENS DU CANADA.<sup>1</sup>

Les Indiens du Canada forment une population d'environ 105,000 âmes. Leur nombre ne varie guère, mais il a plutôt une propension à s'accroître, nonobstant l'opinion généralement accréditée de la lente extinction de cette race. Avant de subir les effets déprimants de la civilisation européenne et avant d'être décimés par les nombreuses guerres auxquelles ils prirent part, les Indiens et les Esquimaux étaient indubitablement beaucoup plus nombreux; malheureusement, il n'existe aucune information sûre, relativement à la population aborigène, soit durant le régime français soit durant le régime anglais, et l'on ne possède aucune base certaine de comparaison entre le passé et le présent.

**Administration.** Aux yeux de la loi, les Indiens sont des mineurs, dont les biens et affaires sont gérés par le département des Affaires Indiennes, conformément aux dispositions de la loi des Indiens. Ce département est la plus ancienne organisation gouvernementale de la Puissance, car il remonte au temps de la conquête. Placé autrefois sous l'autorité militaire, il ne fut absorbé par la machinerie administrative civile qu'en 1845. L'article 5 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, place les Indiens du Canada et les terres réservées à leur usage sous la diction du gouvernement fédéral; plus tard, en 1873, une loi du parlement canadien (S.R. chap. 81) attribuait au Ministre de l'Intérieur les fonctions de Directeur Général des Affaires Indiennes et, à ce titre, lui confiait l'administration des biens meubles et immeubles des Indiens du Canada. Les efforts du département des

<sup>1</sup> Ce qui suit est un extrait de l'article du Département des Affaires Indiennes, paru dans l'édition de 1921. Ce qui concerne les dialectes et origines de la population indienne, ses occupations, l'hygiène, la salubrité et les habitations, que l'on trouvera pages 808-811 de l'édition de 1921, n'est pas répété ici.